



Union Solidariste Universitaire

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2018

**Rapport approuvé par le Conseil d'Administration
de l'USU du 23 mai 2019.**

Sommaire

Synthèse	3
A. Activité et résultats.....	4
A.1 Activité.....	4
A.2 Résultats de souscription	8
A.3 Résultats des investissements.....	9
A.4 Résultats des autres activités	9
A.5 Autres informations	9
B. Système de gouvernance.....	10
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	10
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	12
B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA	13
B.4 Système de contrôle interne	13
B.5 Fonction audit interne.....	14
B.6 Fonction actuarielle.....	14
B.7 Sous-traitance.....	14
B.8 Autres informations	14
C. Profil de risque.....	15
C.1 Risque de souscription	16
C.2 Risque de marché	16
C.3 Risque de crédit.....	18
C.4 Risque de liquidité	19
C.5 Risque opérationnel	19
C.6 Autres risques.....	19
C.7 Autres informations	19
D. Valorisation à des fins de solvabilité	20
D.1 Actifs.....	21
D.2 Autres passifs	23
D.3 Méthodes de valorisation alternatives	23
D.4 Autres informations	23
E. Gestion du capital.....	24
E.1 Fonds propres.....	24
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	25
E.3 Utilisation du sous module action fondé sur la durée	26
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	26
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	26
E.6 Autres informations	26

Synthèse

Activité et résultats :

L'Union Solidariste Universitaire (USU) est une structure mutualiste visant à offrir aux personnels de l'Education Nationale des couvertures responsabilité civile, protection juridique, assistance et contre les dommages corporels.

L'essentiel de son activité consiste en un contrat dit OME (Offre Métiers de l'Education), en coassurance à 50% avec la MAIF.

Sur l'exercice 2018, l'USU affiche 5 436 k€ de cotisations brutes, pour un résultat de – 2 872 k€. Le résultat technique est de – 888 k€ et le résultat financier de 129 k€.

Gouvernance :

L'USU a mis en place une gouvernance conforme aux exigences de Solvabilité 2. Cette gouvernance s'appuie notamment sur :

- ⇒ Le Conseil d'Administration
- ⇒ Un Comité de Direction, issu du Conseil, qui assure le pilotage de la structure
- ⇒ Les Dirigeants effectifs
- ⇒ Les responsables de fonctions clés

Profil de risques :

L'USU a mis en place une démarche de cartographie de ses risques. Cet exercice amène à constater le caractère peu risqué du profil de la mutuelle.

- ⇒ L'USU affiche un ratio sinistre sur cotisations maîtrisé.
- ⇒ L'USU pratique une stratégie de provisionnement prudente, qui limite le risque de réalisation d'un mali.
- ⇒ L'USU pratique une gestion d'actifs prudente, qui vise à limiter les risques de moins-values en cas de crise des marchés financiers.

Valorisation :

L'USU a établi son bilan prudentiel conformément aux textes réglementaires en vigueur. Les méthodologies utilisées sont stables par rapport à celles retenues l'an passé.

Gestion du capital :

Au 31/12/2018, l'USU affiche des fonds propres de 12 436 k€ au bilan prudentiel.

Les exigences de capital sont de 4 197 k€ pour le capital de solvabilité requis (SCR) et de 3 700 k€ pour le minimum de capital requis. L'USU couvre donc 2,96 fois son SCR et 3,36 fois son MCR.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Principes généraux

L'USU est un organisme régi par le Code des Assurances, qui dispose des agréments administratifs suivants :

- ⇒ Branche 1 : Accidents et Maladies professionnelles (depuis le 28 décembre 1953),
- ⇒ Branche 13 : Responsabilité Civile Générale (depuis le 28 décembre 1953),
- ⇒ Branche 17 : Protection Juridique (depuis le 28 décembre 1953),
- ⇒ Branche 18 : Assistance (depuis le 28 décembre 1992).

La totalité de l'activité de l'USU est réalisée en France. Les lignes d'activité couvertes sont les suivantes :

- ⇒ Assurances des accidents professionnels
- ⇒ Responsabilité civile
- ⇒ Protection juridique
- ⇒ Assistance

L'activité de l'USU se résume aux opérations suivantes :

- ⇒ Le contrat de coassurance mis en place en 2008 et partagé avec la MAIF dit « Offre Métiers de l'Education » (OME) ;
- ⇒ Les autres contrats, hors coassurance, dit « USU ».

Les dossiers issus du partenariat « OME » représentent 99% de l'activité économique de l'USU.

A.1.2 Produits et garanties

A.1.2.1 Contrat de coassurance « OME »

Le contrat de coassurance USU-MAIF propose 4 types de garanties :

- ⇒ Les garanties de protection et d'accompagnement juridique professionnels par :
 - ⇒ Les informations et renseignements juridiques personnalisés,
 - ⇒ La Protection juridique professionnelle aux assurés lorsqu'ils sont victimes d'un événement relevant de leur activité professionnelle comme :
 - Les insultes, menaces, outrages et diffamation ;
 - Les accusations mensongères et autres mises en cause se rapportant à l'exercice de leur profession ;
 - Le harcèlement ;
 - L'aide à la reconnaissance du caractère professionnel d'une maladie ou d'un accident ;
 - La dégradation de leurs biens.
 - ⇒ Le recours : La garantie s'applique lorsque qu'il y a un dommage corporel résultant d'un événement garanti et qui engage la responsabilité d'un tiers.
Le Contrat « OME » prévoit la prise en charge des honoraires d'avocats conformément au barème « plafond de remboursement des honoraires d'avocats » figurant dans les Conditions Générales. Le plafond global d'honoraires d'avocats ne peut excéder le montant en vigueur à la date de l'événement. La garantie informations et renseignements juridiques personnalisés n'occasionne pas d'honoraires d'avocats.
- ⇒ La garantie responsabilité civile / Défense professionnelle
- ⇒ La garantie protection corporelle professionnelle prévue en cas de :

- ⇒ Blessures accidentelles ou de maladies professionnelles,
- ⇒ Décès à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnel.
- ⇒ L'assistance en cas de déplacement : cette garantie est mise en œuvre par Inter Mutuelles Assistance.

A.1.2.2 Autres contrats USU

Les autres contrats recouvrent ;

- ⇒ La gestion des sinistres antérieurs à la mise en place de l'OME
- ⇒ Un contrat spécifique pour la Guyane
- ⇒ Un contrat collectif commun, en partenariat avec la MAE, qui couvre les personnes extérieures intervenant ponctuellement dans les établissements scolaires et pour les activités post et péri scolaires.

A.1.3 Perspectives

Courant 2015, le Conseil d'Administration de l'USU s'est interrogé sur le sens de la structure dans un contexte totalement différent de celui qui l'avait vu naître.

- ⇒ Des structures techniques et économiques réduites
- ⇒ Une absence de projets de développement. USU, partenaire de la MAIF n'a aucun intérêt à déployer d'autres garanties et n'en a pas les possibilités. De même, son histoire et son projet ne la conduisent pas vers un élargissement des populations ciblées.
- ⇒ Un partenariat avec la MAIF qui renforce année après année le socle de confiance
- ⇒ Une perception par les sociétaires, titulaires de l'Offre Métiers de l'Education, de la seule MAIF, l'USU n'étant qu'un suiveur à peine repéré.
- ⇒ Le constat par les dirigeants que l'essentiel de leur activité est centré sur le respect de la réglementation sans aucune perspective de développement.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires successives, en particulier les obligations liées à la Directive Solvabilité 2, demandent aux assureurs de plus en plus de moyens (reporting, compétences, fonds propres ...) qui, proportionnellement, pèsent plus fortement sur les petites sociétés d'assurance mutuelle.

Les travaux conduits entre les équipes dirigeantes de la MAIF et de l'USU ont permis au cours de l'exercice d'envisager les modalités du transfert de l'activité assurantielle par le principe de la fusion-absorption de l'USU par la MAIF.

Le projet de fusion qui sera présenté à l'assemblée générale de juin 2019 est en cours d'élaboration. Il est organisé en référence aux textes réglementaires qui régissent ce type d'opération et sera soumis à l'approbation de l'Autorité de contrôle (ACPR) pour une mise en œuvre effective le 1er janvier 2020.

A.1.4 Chiffres clés**A.1.4.1 Nombre d'adhérents**

Le nombre d'adhérents de l'USU a évolué de la manière suivante sur les trois dernières années :

NOMBRE D'ASSURES	N	N-1	N-2
OME	478 418	478 160	474 792
CONTRAT COLLECTIF COMMUN (NBRE DE CLASSES)	33 899	34 719	35 611

Le nombre d'adhérents du périmètre OME reste stable.

A.1.4.2 Bilan synthétique

Le bilan synthétique de l'USU sur ces deux dernières années s'établit de la manière suivante (chiffres en milliers d'euros) :

Bilan issu des comptes :

ACTIF (en k€)	2018	2017	PASSIF (en k€)	2018	2017
Placements	16 016	18 054	Fonds propres	8 243	11 115
Provisions cédées	761	536	Provisions techniques	8 361	7 295
Trésorerie	2 401	411	Autres passifs	3 205	1 330
Autres actifs	631	739	Impôts différés	-	-
TOTAL	19 809	19 740	TOTAL	19 809	19 740

Bilan prudentiel :

ACTIF (en k€)	2018	2017	PASSIF (en k€)	2018	2017
Placements	21 879	24 133	Fonds propres	12 437	15 307
Provisions cédées	484	444	Provisions techniques	8 732	7 800
Trésorerie	2 041	411	Autres passifs	3 249	1 347
Autres actifs	1 341	1 124	Impôts différés	1 327	1 659
TOTAL	25 745	26 112	TOTAL	25 745	26 112

A.1.4.3 Compte de résultat synthétique

Le compte de résultat synthétique de l'USU sur ces deux dernières années s'établit de la manière suivante (chiffres en milliers d'euros) :

	2 018	2 017
Cotisations nettes de réassurance	5 261	5 253
Produits des placements alloués	66	139
Autres produits techniques	-	-
Sous-total A	5 327	5 392
Charge des sinistres	3 894	3 577
Frais d'acquisitions et d'administration et autres charges	2 321	2 393
Sous- total B	6 215	5 969
Résultat technique A-B	- 888	- 578

	2 018	2 017
Produits des placements	732	755
Charge des placements	604	411
Produits des placements transférés	66	139
Résultat de placements	62	205
Autres produits non techniques	-	4
Autres charges non techniques	-	-
Résultat exceptionnel	- 2 047	- 14
Impôts sur les sociétés	-	-
Résultat autres	- 2047	- 10
Résultat	- 2 872	- 382

A.1.4.4 Indicateurs clés

Les tableaux ci-après résument, pour les deux derniers exercices comptables les chiffres et ratios clés de l'USU.

CHIFFRES CLES (K€)	2 018	2 017
Fonds propres prudentiels	12 436	15 307
Exigence de capital (SCR)	4 194	4 176
Résultat	- 2 872	- 382
Cotisations nettes de réassurance	5 261	5 253

RATIOS CLES (% ou multiple)	2 018	2 017
Frais/Cotisations	44%	46%
Sinistres/cotisations	74%	68%

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Résultat technique 2018 :

Au titre de l'exercice 2018, l'USU constate un résultat technique de - 888 k€, contre - 578 k€ en 2017.

	Résultat technique 2018	Résultat technique 2017
Primes acquises	5 436	5 425
Charge de sinistres (y compris frais de gestion)	4 119	3 577
A - Solde de souscription	1 316	1 848
Frais d'acquisitions	323	333
Frais d'administration	1 115	1 193
Autres produits et charges techniques	886	874
B - Charges de gestion	2 324	2 400
C - Produits des placements alloués	66	139
Primes cédées	175	173
Sinistres cédés	225	446
Commissions de réassurance	3	8
D - Solde de réassurance	- 53	- 281
Résultat technique (A-B+C-D)	- 888	- 578

A.2.2 Décomposition du résultat par ligne d'activité :

Le détail par ligne d'activité est précisé ci-dessous.

	Accidents du travail	Responsabilité civile	Protection juridique	Assistance	TOTAL
Primes acquises	3 925	612	736	163	5 436
Charge de sinistres (y compris frais de gestion)	3 273	319	528	-	4 119
A - Solde de souscription	652	293	208	163	1 317
Frais d'acquisitions	232	37	44	10	323
Frais d'administration et autres charges	1 485	207	254	55	2 001
B - Charges de gestion	1 716	244	298	65	2 324
C - Produits des placements alloués	49	6	11	-	66
Primes cédées	117	58	-	-	175
Sinistres cédés	225	-	-	-	225
Commissions de réassurance	-	3	-	-	8
D - Solde de réassurance	- 108	- 55	-	-	- 53
Résultat technique (A-B+C-D)	- 908	0	- 79	98	- 888

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des placements s'élève à 63 k€, contre 205 k€ l'an passé.

	Résultat 2018	Résultat 2017	Variation 2018/2017
Résultat courant	637	572	65
Plus-values réalisées	96	182	- 86
Charge de placements	604	411	193
Total résultat de placements	129	344	- 215
Placements transférés au compte technique	66	139	73
Total résultat des placements nets des placements transférés	63	205	- 142

La performance des placements de l'USU vient principalement des biens immobiliers.

Les placements en valeur mobilière sont confiés à un prestataire, et font l'objet d'un mandat de gestion. Le choix de l'USU est de retenir un profil de risque « prudent », permettant une exposition limitée aux risques de marché

Les immeubles de placements correspondent à un patrimoine historique de l'USU, et sont gérés dans une optique de détention à très long terme.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat est le suivant :

en K€	2 018	2 017
Autres produits et charges non techniques		4
Résultat exceptionnel	- 2 047	- 14
IS	-	-

Dans le cadre du projet de fusion USU/MAIF, une charge de 2M€ a été inscrite dans les comptes 2018 de l'USU. Cette somme a été versée en 2019 à la MAIF qui est en charge du projet

A.5 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Principes généraux

B.1.1.1 Organisation de la gouvernance

Le système de gouvernance en place repose sur plusieurs cercles qui se veulent opérationnels et se contrôlent mutuellement :

- Un Conseil d'Administration,
- Deux dirigeants effectifs,
- Un Comité de Direction qui intègre les 4 fonctions clés,
- Des commissions et groupes de travail sous contrôle du Conseil d'Administration.

B.1.1.2 Conseil d'Administration

Le Conseil est composé de dix membres : neuf élus des sociétaires et un administrateur élu par le personnel de l'USU. Il est réuni par le Président tous les deux mois pour décider des orientations, veiller au bon déroulement des travaux conduits dans le respect des choix stratégiques et évaluer les résultats obtenus.

Depuis la modification statutaire décidée par l'Assemblée Générale de 2014, l'USU réunit ses sociétaires par département (ou territoire). Ces Assemblées Territoriales sont initiées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle et sont animées par les Mandataires désignés par lui et préparés à cette tâche par la remise d'un document guide.

C'est à l'occasion de ces Assemblées Territoriales que sont désignés les « Délégués des territoires » à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Celle-ci est donc composée de sociétaires désignés par leurs pairs.

Le Conseil d'Administration se renouvelle par tiers toutes les années impaires.

De par une origine professionnelle assez éloignée du monde de l'assurance, les administrateurs de l'USU ont développé des compétences propres à ce domaine en se tenant régulièrement informés des évolutions de la réglementation et notamment en intégrant les exigences de la directive Solvabilité 2. Cela s'est opéré en s'appuyant principalement sur des prestataires extérieurs ou des partenaires au travers de séquences d'information et de formations propres au domaine de l'assurance et que l'on retrouve aujourd'hui au travers des domaines relevant des fonctions clés : mécanismes économiques et financiers, gestion des risques, gouvernance, audit interne, conformité.

B.1.1.3 Dirigeants effectifs

L'USU a désigné deux dirigeants effectifs, un Directeur Général de la Mutuelle et un Directeur Technique. Ils assurent la cohérence des différentes composantes du projet politique et du fonctionnement de la Mutuelle.

B.1.1.4 Comité de Direction

Le Comité dit « de Direction » (8 personnes) est l'organe chargé de la conduite opérationnelle des décisions du Conseil d'administration auquel il rend compte à chaque réunion du Conseil. Il est composé des deux dirigeants effectifs, de deux administrateurs élus par le Conseil d'administration et des trois responsables des fonctions clés :

- Le premier, responsable de la fonction actuarielle, dédié plus particulièrement aux différents aspects économiques comptables et Solvabilité 2, en relation avec le comptable de l'USU et un cabinet d'actuaire.
- Le deuxième dit « Responsable de la gestion des risques » et de l'« Audit interne » (les actions d'audit étant externalisées), couvre cet éventail assez large dans le cadre d'une mission qui lui est dévolue par le Conseil d'administration, il rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux effectués dans le cadre de cette mission. Cette fonction a été renouvelée en 2018 par le Conseil d'Administration.
- Le troisième dit « Responsable de la vérification de la Conformité »

B.1.2 Comités et Commissions

Mis en place par le Conseil d'Administration soit à partir d'obligations réglementaires soit pour structurer les travaux répondants aux orientations stratégiques de l'USU, différents comités, commissions ou groupes de travail fonctionnent sous la responsabilité d'administrateurs ou de personnels d'encadrement. Les personnes physiques que l'on retrouve au sein de ces différentes instances sont issues essentiellement du Comité de direction. Les compétences externes sont apportées par les cabinets d'experts qui accompagnent les travaux de ces instances.

Les conclusions des travaux sont rapportées au Comité de direction et/ou au Conseil d'Administration selon le niveau d'exécution et le mandat donné.

B.1.2.1 Le groupe « Finances »

Piloté par l'administrateur désigné par le Conseil d'Administration à la fonction actuarielle, par ailleurs trésorier. Il est composé entre autres, du comptable pour la partie analytique des comptes. Le Commissaire aux Comptes peut être invité pour exprimer une opinion sur les travaux réalisés.

B.1.2.2 Le Comité de placement

Composé du Trésorier, du comptable de l'USU, et d'un représentant du Comité d'audit, il suit la gestion des placements de l'USU en relation avec les sociétés mandataires.

B.1.2.3 Le Comité de réassurance

Le comité est chargé du suivi des traités de réassurance souscrits dans le cadre de l'atténuation des sinistres exceptionnels relatifs aux risques RC et Accidents corporels. Il est composé du responsable de la fonction actuarielle (Trésorier), du comptable et s'adjoit un membre du Comité d'audit.

B.1.2.4 Le groupe de travail « Gestion des risques »

Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité d'un salarié désigné par le Conseil d'Administration au titre de la fonction clé. Il associe, outre des administrateurs, des cabinets d'experts. Les travaux qui lui sont dévolus distinguent :

- La supervision de l'ORSA
- La révision annuelle de la cartographie des risques ;
- Réalisation des travaux dans le cadre du rapport actuariel sous l'égide du responsable de la fonction actuarielle ;
- La rédaction et le suivi des « politiques écrites »
- La rédaction des rapports narratifs RSR et SFCR.

B.1.2.5 Le groupe de travail « Audit interne »

Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité de l'administrateur désigné par le Conseil d'Administration au titre de la fonction clé. Les travaux de l'audit interne sont régulièrement présentés au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.2.6 Le Comité de vérification de la Conformité

Il est piloté par un administrateur désigné par le Conseil d'Administration au titre de la fonction clé. Les orientations des travaux en fin d'exercice ont porté sur les directives DDA et RGPD en vue de préparer un plan de conformité qui intègre les deux orientations.

Ce Comité est composé de membres permanents auxquels peuvent s'ajouter des membres associés selon les besoins.

B.1.2.7 Groupes de travail dédiés

Le Conseil d'administration a mis en place des groupes de travail pour prendre en charge des dossiers spécifiques :

- Le Groupe Communication, qui travaille en étroite collaboration avec une agence de communication
- Des Comités liés au partenariat MAIF/USU.
 - ⇒ Le Comité de pilotage, en charge du suivi du partenariat avec la MAIF sur l'Offre Métiers de l'Education. Il vise à arbitrer et à décider les actions proposées par les autres groupes de travail.
 - ⇒ Divers groupes de travail traitant les aspects techniques du partenariat : gestion des sinistres, communication et informatique.

B.1.3 Principes de rémunération

Les statuts de l'USU précisent que les fonctions d'Administrateur sont gratuites. Cependant le Conseil d'Administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Un Comité de Rémunération, conduit par un administrateur de la Mutuelle, propose une politique d'attribution de ces indemnités au Conseil d'Administration. Celle-ci est validée par l'Assemblée Générale annuelle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de répondre aux exigences de l'article 42 de la Directive 2009/13/CE, portant sur la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés, une liste de personnes habilitées à occuper ces fonctions a été établie. Le formulaire de nomination ou de renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés est communiqué à l'autorité de contrôle, et mis à jour ultérieurement le cas échéant.

Par ailleurs, pour tout nouvel administrateur élu au Conseil d'administration de l'USU, il est demandé à celui-ci un extrait de casier judiciaire vierge afin de vérifier l'honorabilité de l'élu, et ceci conformément à l'article 43 de la Directive. Les titulaires des fonctions clés et les 2 dirigeants effectifs ont fournis un extrait de leur casier judiciaire dans le dossier transmis à l'Autorité de contrôle.

B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA

B.3.1 Analyse des risques de l'USU

Depuis 2010, l'USU a réalisé des travaux de cartographie des processus, puis de cartographie des risques. Ces travaux ont notamment permis d'identifier les risques majeurs pour l'USU, et de définir des plans d'atténuation destinés à réduire leur impact sur la structure.

Ces travaux ont été menés dans le cadre du Groupe de travail « Gestion des risques » qui réunit à la fois des administrateurs et des opérationnels de l'USU (cf. paragraphe B.1).

L'ensemble de ces risques est suivi dans le cadre du Comité de Direction de l'USU, mais également du Conseil d'Administration. Les analyses menées sont remises à jour annuellement dans le cadre de l'ORSA.

B.3.2 Description du processus ORSA

L'exercice ORSA de l'USU est piloté par le Conseil d'Administration, et mis en œuvre par le Comité de Direction, en lien avec les équipes opérationnelles de l'USU et un cabinet d'actuariat conseil. Cette mise en œuvre se traduit notamment par la tenue de réunions régulières sur le sujet, destinées à réaliser des points d'avancement, mais également à analyser les résultats obtenus et à définir les prochaines étapes.

Le Comité de Direction analyse l'ensemble des résultats intermédiaires de l'ORSA, et définit les scénarios stressés à analyser pour présentation au Conseil d'Administration. Ces travaux sont menés en coordination par la fonction de gestion des risques et la fonction actuarielle.

Un rapport ORSA est ensuite rédigé, synthétisant l'ensemble des résultats obtenus. Ce rapport est ensuite présenté au Comité d'audit et validé par le Conseil d'Administration de l'USU.

Il est prévu qu'il sera revu à l'occasion d'un changement significatif des risques ou de la solvabilité de la mutuelle.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de l'USU est le corollaire du système de gouvernance mis en place par le Conseil d'administration. Il s'articule autour des comités, commissions et groupes de travail décrits en B1 chacun ayant à charge de conduire la politique définie par le Conseil d'Administration sur son domaine de compétence.

Chaque Comité ou commission est placé sous la présidence d'un administrateur et s'adjoint les personnels techniques de l'USU, et le cas échéant d'experts.

Le contrôle interne porte sur les processus des champs stratégique, opérationnel et support. Pour les aspects récurrents du contrôle interne ciblant plus spécifiquement les processus opérationnels et support, ils distinguent :

- Le traitement des données et la sécurisation du SI
- La gestion des sinistres
- Moyens et fréquence de paiement des sinistres
- Le reporting
- Les procédures « Achat » et « règlement des frais »

Pour l'ensemble des processus décrit ci-dessus, une attention est portée au regard des dispositions réglementaires qui encadrent ces processus. Le Comité de vérification de la conformité travaille en étroite collaboration avec la gestion des risques sur ces processus et s'alimente des évolutions de la réglementation par les canaux professionnels (FFA) et institutionnels (ACPR).

B.5 Fonction audit interne

Dans le cas de l'audit interne, le Comité d'audit entend annuellement le rapport sur l'évaluation des procédures mises en place, qui est ensuite restitué au Conseil d'Administration.

Il a été désigné par le Conseil d'administration avec la responsabilité d'assurer la supervision des travaux définis dans le plan d'audit annuel dévolus dans leur réalisation à une société d'audit externe.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du Trésorier de l'USU. Les études techniques ont été menées par l'actuaire conseil de l'USU.

Le groupe de travail « gestion des risques » a permis de cadrer les travaux, d'analyser les résultats et de valider les différentes sections du rapport actuariel, en amont de sa présentation au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

Les travaux menés dans le cadre de la fonction actuarielle en 2018 incluent :

- Une analyse de la politique de souscription. Une étude du portefeuille a été menée pour estimer les caractéristiques et les évolutions de la population assurée par l'USU.
- Une analyse du programme de réassurance. Les travaux ont consisté à étudier le profil de risque de l'USU, et à s'assurer que toutes les sources de risques de pointes ont bien été couvertes. Des scénarios de stress ont été mis en œuvre pour tester la solidité des couvertures.
- Une analyse des méthodes de provisionnement qui a permis de s'assurer du caractère prudent des provisions inscrites au bilan, ainsi qu'une estimation du niveau d'incertitude.
- Une cartographie des systèmes d'information et des flux de données nécessaires pour le calcul des provisions.

B.7 Sous-traitance

La délégation de travaux à des prestataires extérieurs fait l'objet d'une politique écrite dont on reprend les principaux éléments. L'USU a fait le choix d'externaliser plusieurs fonctions importantes. Cette externalisation peut prendre deux formes :

- La MAIF, apériteur du contrat OME. Bien que la MAIF ne soit pas stricto sensu un sous-traitant de l'USU, elle assume pour compte commun plusieurs fonctions importantes (administration des contrats, distribution, appel des cotisations, gestion des sinistres corporels...).
- L'USU a par ailleurs recours à plusieurs sous-traitants.

Le choix de déléguer ces fonctions se justifie par la taille de l'USU et le faible niveau de risque porté, en application du principe de proportionnalité. Il permet à l'USU de bénéficier de l'apport de la technostucture de la MAIF, ainsi que de l'expertise d'intervenants externes.

Dans tous les cas, l'USU s'assure de posséder une bonne compréhension des tâches sous-traitées, et met en place des instances de suivi permettant de s'assurer de la bonne exécution des tâches par le sous-traitant.

B.8 Autres informations

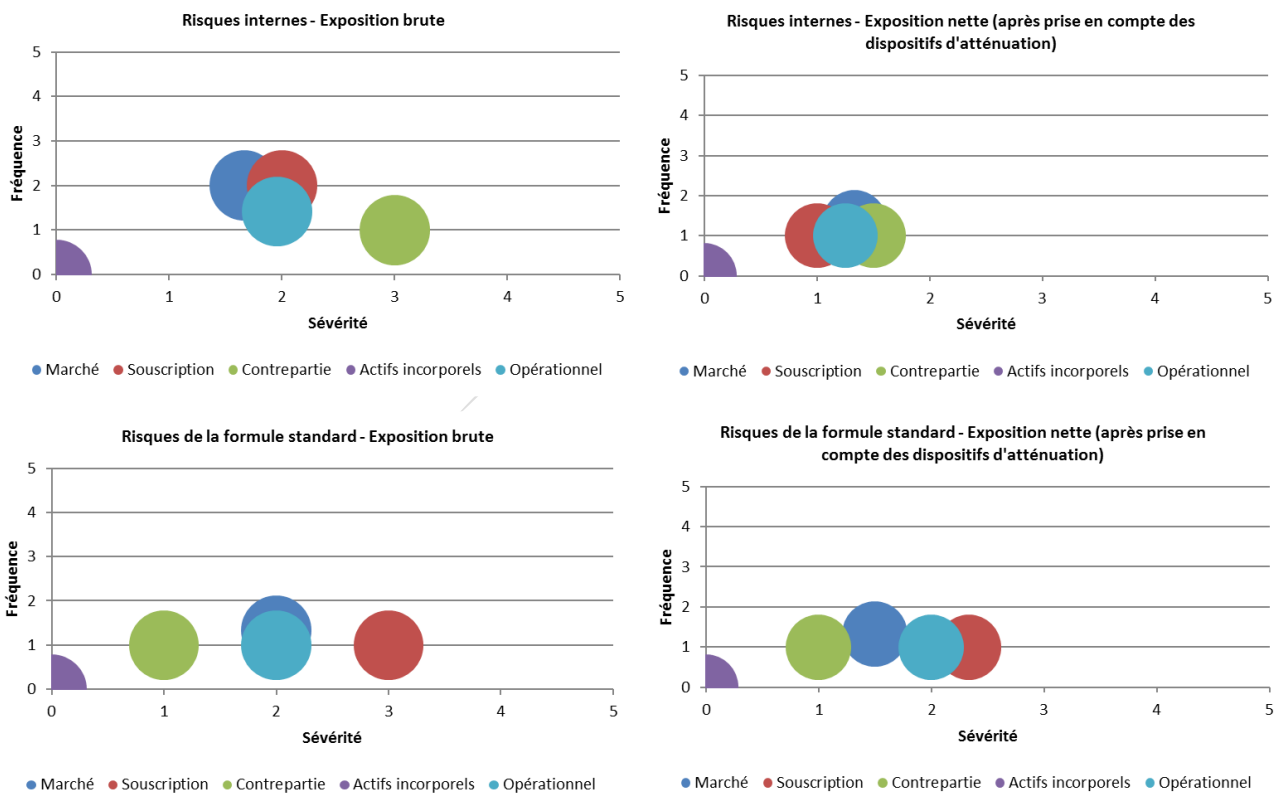
Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

C. Profil de risque

L'USU réalise un suivi régulier de son profil de risques. Ce suivi est mené notamment via la mise à jour de la cartographie des risques, réalisée une fois par an dans le cadre de l'ORSA. Les principales catégories de risques retenues sont :

- Les risques de souscription, couvrant toutes les sources d'incertitudes liées à l'activité d'assurance proprement dite.
- Les risques de marché, couvrant toutes les sources de pertes potentielles liées aux placements de l'USU et aux évolutions des marchés financiers et immobiliers.
- Les risques de crédit, correspondant aux pertes susceptibles de survenir du fait du non-remboursement par des tiers des montants.
- Les risques de liquidité.
- Les risques opérationnels, liés à des défaillances de processus et de systèmes d'information.

Les travaux de cartographie ont permis de lister les principaux risques. Pour chacun une fréquence et une sévérité ont été estimées (sur une échelle de 0 à 4), avant et après prise en compte des dispositifs d'atténuation. Une distinction a par ailleurs été réalisée entre les risques couverts par la formule standard, et ceux spécifiques au profil de l'USU. Les graphiques ci-dessous repris du dernier rapport ORSA présentent la synthèse des résultats.



Les risques dominants sont les risques de souscription, et dans une moindre mesure les risques opérationnels (notamment les risques stratégiques).

Une analyse détaillée de chacune des catégories de risques est menée, visant à déterminer :

- Les principaux risques identifiés.
- L'exposition à ces risques.
- Les principales concentrations de risques.

- Les éléments d'atténuation mis en place.
- Les évolutions prévisibles à moyen terme.
- Des analyses de sensibilités.

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Cartographie des risques de souscription

Les principaux risques identifiés sont ceux relatifs à une dégradation de la sinistralité future ou des provisions.

Le risque de survenance d'un événement catastrophique est majeur dans l'absolu, mais très fortement réduit par la réassurance. Le risque de dérive des frais est limité par le partenariat de coassurance avec la MAIF et les échanges réguliers entre les deux mutuelles.

C.1.2 Exposition aux principaux risques de souscription

C.1.2.1 Risques liés à la volatilité de la sinistralité et aux événements catastrophiques

Risque lié à une déviation de la sinistralité :

Le ratio S/P de l'USU a connu une amélioration sur la période 2010-2012, puis s'est stabilisé entre 60% et 75%, niveau cohérent avec les niveaux de marché. Aucun pic majeur de sinistralité n'est apparu. L'historique de sinistralité ne fait pas apparaître de volatilité excessive.

Risque lié à la survenance d'un sinistre majeur :

L'USU est peu soumise aux sinistres majeurs. Sur les cinq dernières années, seuls trois sinistres ont dépassé 100 k€. En cas de survenance d'un sinistre majeur, l'USU est protégée par des traités de réassurance en excédent de sinistres.

Risque de cumul :

L'USU pourrait être soumise à un phénomène de cumul, un fait générateur unique engendrant un grand nombre de sinistres corporels. Ce type de scénario, bien que possible, apparaît peu probable et ne s'est jusqu'ici pas réalisé.

Pour faire face à ce risque, l'USU a souscrit un traité en excédent de sinistre par événement.

C.1.2.2 Risques liés à la volatilité des provisions

L'USU est en théorie exposée au risque de mali. Ce risque est néanmoins très limité, du fait :

- D'une politique de provisionnement conservatrice, qui permet à la mutuelle d'apparaître en boni dans la grande majorité des cas.
- Du déroulement relativement rapide des sinistres de l'USU (durée de 4,4 ans). Le volume des provisions est ainsi limité (de l'ordre de 90% des cotisations).

C.1.3 Dispositifs d'atténuation

L'USU veille à se rapprocher de son équilibre technique par des échanges réguliers avec le coassureur MAIF et des audits internes.

Par ailleurs, le recours à la réassurance (excédent de sinistre en corporel notamment) permet de réduire la volatilité de la sinistralité, et constitue donc un élément d'atténuation clé du risque de souscription.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Description du portefeuille de placements

Au 31/12/2018, les placements représentent 22 M€ en valeur de marché, composés :

- D'obligations en direct ;
- De parts de fonds d'investissement ;
- D'immeubles d'exploitation et de placement.

Le portefeuille est investi dans une optique prudente, l'USU ne souhaitant pas s'exposer de façon excessive au risque de marché.

- Les titres obligataires, offrant un rendement fiable, sont privilégiés et représentent la moitié du portefeuille ;
- Le portefeuille immobilier, patrimoine historique de la mutuelle, représente un tiers des placements, géré dans une optique de détention à long terme ;
- Les actions et assimilés ne représentent que 10% des placements.

C.2.2 Cartographie des risques de marché

Les principaux risques de marché se situent au niveau des pertes liés aux immeubles de placements (baisse des marchés immobiliers ou vacances des locaux), et de la baisse des marchés actions. L'USU est par ailleurs exposée aux risques de crise de crédit et au risque de hausse des taux d'intérêts.

C.2.3 Exposition aux principaux risques de marché

C.2.3.1 Risque de chute des marchés immobiliers ou de vacances des locaux

L'USU détient en propre trois immeubles ou appartements, ainsi que des parts de SCPI. Ces actifs totalisent le tiers des placements de la mutuelle.

Bien que l'exposition au risque immobilier soit importante, le risque apparaît néanmoins limité :

- Les immeubles correspondent à un patrimoine historique de la mutuelle, et sont gérés dans une optique de détention à très long terme. L'USU ne cherche pas à réaliser les plus-values latentes, et est donc largement protégée des fluctuations du marché immobilier ;
- Les trois immeubles sont des biens de standing parisiens, de type Haussmannien. La valeur de ce type de bien apparaît très stable dans le temps.

Par conséquent, l'USU considère que le risque principal lié à ces investissements est un risque de baisse des loyers ou d'inoccupation des locaux.

C.2.3.2 Risque de chute des marchés actions

Les actifs sensibles au risque action totalisent 2,3 M€ soit 10% du portefeuille. Ces titres incluent essentiellement des actions, et à la marge des obligations convertibles et des options et futures.

Le portefeuille d'action est fortement diversifié. Le portefeuille est composé quasi exclusivement de titres cotés sur les marchés OCDE.

C.2.3.3 Principaux autres risques

Risque de crédit obligataire :

L'USU détient des titres obligataires, soit en propre, soit via des OPCVM. La gestion de taux est prudente, et l'USU privilégie les titres bien notés. Le portefeuille est globalement peu risqué (expositions aux titres à haut rendement marginale).

Risque de taux :

L'USU est exposée aux taux via son portefeuille obligataire et ses provisions.

- ➔ En cas de hausse des taux, la valeur des obligations et celles des provisions baisseront, les deux effets se compensant.
- ➔ Symétriquement, en cas de baisse des taux, l'USU générerait des plus-values latentes sur ses obligations, compensées par une hausse des provisions.

Les sensibilités de l'actif et du passif sont similaires, mais le volume des obligations est de 1,3 fois supérieur à celui des provisions. A court terme, l'USU est donc soumis au risque de hausse des taux.

L'effet d'une telle hausse apparaît cependant modéré.

C.2.4 Dispositifs d'atténuation

Le contrôle du risque de marché repose notamment sur le processus de gestion d'actifs.

Le Conseil d'administration décide des orientations dans la stratégie de placements. Il est relayé par le Comité de Placements qu'il a mis en place pour fixer les limites d'investissements que devra respecter le gérant d'actifs. Ces limites sont formalisées dans un mandat de gestion.

Le Comité échange régulièrement avec le gérant pour s'assurer de la bonne tenue du portefeuille, et du respect des limites. Par ailleurs, l'USU ne souhaite pas détenir de produits dérivés. Aucune stratégie de couvertures n'est donc mise en place.

C.3 Risque de crédit

L'exposition de l'USU aux risques de crédit est limitée, et sensiblement inférieure aux expositions aux risques de souscription et de marché.

Les principales contreparties incluent :

- ➔ Les banques
- ➔ Les réassureurs
- ➔ Le coassureur

L'USU est attentive à la qualité de ses contreparties qui disposent à minima d'une notation A.

C.4 Risque de liquidité

Le Conseil d'Administration a défini, dans le cadre du profil retenu pour les placements mobiliers, un niveau minimal de trésorerie à détenir afin de pouvoir faire face aux engagements de la mutuelle.

Dans le cadre de son allocation d'actifs, la mutuelle investit, lorsque les conditions de marché s'y prêtent, sur des actifs obligataires dont la durée est proche de celle des engagements d'assurance.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la mutuelle s'assure que les coupons obligataires détachés chaque année par le portefeuille de placements mobiliers sont suffisants pour couvrir les prestations à payer dans l'année.

C.5 Risque opérationnel

La cartographie des risques réalisée par l'USU distingue les risques opérationnels et les risques stratégiques. Les principaux risques opérationnels identifiés sont ceux liés à la mauvaise exécution des processus, et aux flux de données, notamment entre l'USU et la MAIF.

C.6 Autres risques

Risques stratégiques :

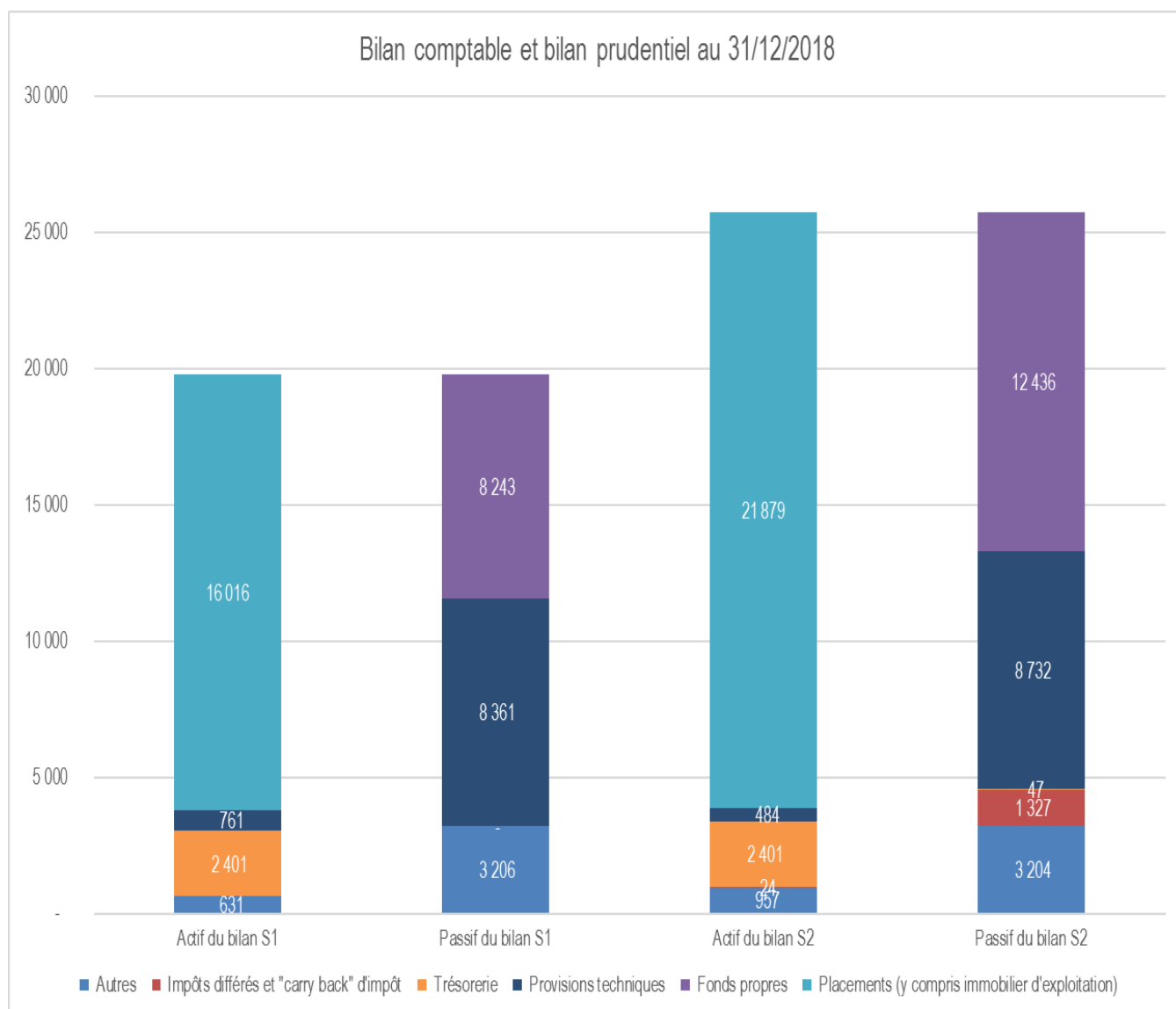
Les risques identifiés sont liés au partenariat fort existant avec la MAIF. Ces risques sont jugés très peu probables en termes de survenance au regard des projets communs pour les années à venir (cf. § A 1) et notamment grâce aux liens politiques très forts existants entre les deux organismes, aux valeurs partagées.

Le Conseil d'administration considère que les garanties de solidité structurelle et économique affichées par le partenaire, ajoutées à des liens politiques extrêmement forts entre la MAIF et l'USU, confortés dans un partenariat qui a montré depuis 2008 toute sa pertinence auprès du champ de prospection commun, rendent extrêmement peu probable une mise en échec de ce partenariat.

C.7 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.

D. Valorisation à des fins de solvabilité



Le graphique ci-dessus présente une vision agrégée du bilan comptable et du bilan prudentiel au 31/12/2018. Les principaux écarts entre les deux visions correspondent :

- A la prise en compte des plus-values latentes, notamment immobilières
- A la mise en juste valeur des provisions
- A la constitution d'impôts différés sur les différents retraitements

Principaux postes de bilan :

Le bilan prudentiel de l'USU au 31/12/2018 s'établit de la manière suivante. Les méthodes de valorisation des différents postes sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

Bilan actif (en k€)	Bilan social	Bilan S2	Ecart	Bilan passif (en k€)	Bilan social	Bilan S2	Ecart
Actifs incorporels	-	-	-	Fonds propres	8 243	12 436	4 193
Immobilisations incorporelles pour usage propre	1 251	1 820	569	Provisions techniques IARD	751	785	34
Placements	14 765	20 061	5 295	Provisions techniques santé	7 610	7 946	336
Provisions techniques cédées	761	484	- 277	Impôts différés passifs	-	1 327	1 327
Créances nées d'opérations d'assurance	352	689	337	Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Impôts différés actifs	-	24	24	Dettes nées d'opérations d'assurance	2 626	2 633	7
Autres créances (hors assurance)	243	243	-	Dettes nées d'opérations de réassurance	7	-	- 7
Trésorerie et équivalent trésorerie	2 401	2 401	-	Autres dettes	502	467	- 35
Autres actifs	35	23	- 12	Autres passifs	71	152	80
Total de l'actif	19 809	25 746	5 936	Total du passif (en k€)	19 809	25 746	5 936

D.1 Actifs

Les postes d'actifs font l'objet d'une valorisation selon les principes de Solvabilité 2.

D.1.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont annulés dans le bilan prudentiel.

D.1.2 Placements

Les placements représentent 21 881 k€ au bilan prudentiel contre 16 016 k€ au bilan social. L'écart correspond aux plus-values latentes, notamment immobilières.

Les placements financiers (OPCVM, Actions, Obligations, etc.) ont été valorisés en valeur nette comptable dans le bilan social et à leur valeur de marché au bilan prudentiel. Les immeubles détenus en direct font quant à eux l'objet d'une expertise quinquennale et d'une mise à jour annuelle de cette expertise. Dans les deux cas, les travaux sont menés par un expert indépendant reconnu.

D.1.3 Provisions techniques cédées

Les provisions cédées s'élèvent à 484 k€ au bilan prudentiel contre 761 k€ en vision comptable.

Les provisions cédées sont établies comme la somme :

- D'une provision de sinistres, obtenue par liquidation d'un historique de sinistres graves
- D'une provision de primes, correspondant aux cotisations de réassurance de l'exercice à venir

D.1.4 Impôts différés

Un impôt différé actif de 24 k€ est comptabilisé au bilan prudentiel. Ce crédit est constaté sur les différentes charges déductibles.

D.1.5 Autres postes d'actif

Les autres actifs totalisent 3 358 k€ au bilan prudentiel et 3 033 k€ au bilan social. Les autres actifs sont composés principalement de créances et de comptes bancaires, de créances constatées diverses et de charges constatées d'avance. L'écart entre les valorisations sociales et prudentielles correspond à une différence de périmètre sur les charges constatées d'avance.

D.1.6 Provisions techniques

Les provisions inscrites au bilan au 31/12/2018 s'élèvent à 8 361 k€ dans les comptes sociaux et 8731 k€ au bilan prudentiel. Les provisions techniques Solvabilité 2 de l'USU sont évaluées suivant la ventilation entre une meilleure estimation (best estimate) et une marge pour risque, la meilleure estimation est elle-même ventilée entre une provision de primes et une provision pour sinistres.

D.1.7 Ventilation des engagements

Les produits commercialisés par l'USU sont ventilés par ligne d'activité dans le cadre des travaux d'établissement du bilan prudentiel. Les garanties sont ventilées de la manière suivante :

Garantie	Ligne d'activité
Accidents et maladies professionnels	3HNL – <i>Workers' compensation</i>
Responsabilité civile générale	8NL – Responsabilité civile générale
Protection juridique	10NL – Protection juridique
Assistance	11NL – Assistance

Par ailleurs, les engagements de l'USU peuvent être ventilés suivant deux périmètres :

- ➔ Le contrat OME (« Offre Métiers de l'Education ») qui est commercialisé en coassurance à 50/50 avec le partenaire MAIF ;
- ➔ Les contrats USU pour lesquels l'USU est assureur de l'intégralité du risque.

Les contrats OME représentent la grande majorité des engagements de l'USU. Dans le cadre des travaux d'établissement du bilan prudentiel, seul le contrat OME fait l'objet d'une estimation complète. Les contrats USU sont valorisés à hauteur de la provision pour sinistres à payer (PSAP) constituée dans les comptes sociaux.

D.1.8 Principes généraux d'évaluation

Provisions de sinistres :

Les provisions de sinistres sont déterminées par lob, suivant des méthodes actuarielles conformes aux standards de place, et notamment par la méthode de *chain ladder*.

Les frais futurs sont également provisionnés via la liquidation d'un triangle de frais.

Provision de primes :

L'ensemble des contrats commercialisés par l'USU est à échéance annuelle au 31 décembre, avec tacite reconduction. Afin de prendre en compte l'engagement de l'USU, une année de primes futures a été prise en compte dans la provision de primes.

Marges de risques :

La méthode retenue correspond à l'approche dite « Simplification 1 ». La marge pour risque découle d'une projection des SCR, conformément aux spécifications techniques de la notice ACPR relative aux provisions.

Les SCR futurs (risques opérationnels et de souscription uniquement) ont été projetés jusqu'au terme des règlements des sinistres. Par conséquent, les SCR projetés ont été calculés à fin 2018, fin 2019, fin 2020 et fin 2021, 2022 et 2023, afin d'être cohérents avec un développement supposé des sinistres de 6 ans.

Actualisation des flux futurs :

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans risques au 31/12/2018, sans application de la correction pour volatilité.

D.2 Autres passifs

Les autres passifs pris en compte dans le bilan prudentiel de l'USU correspondent à :

- Des impôts différés passifs, estimés pour prendre en compte les écarts de valorisation entre la base fiscale et le bilan prudentiel Solvabilité 2 ;
- Des engagements sociaux évalués selon la norme IAS19 ;
- Des autres dettes, conservées à la valeur inscrite au bilan social.

D.3 Méthodes de valorisation alternatives

L'USU n'a pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.4 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice préparatoire.

E. Gestion du capital

Au 31/12/2018, l'USU respecte largement les exigences réglementaires de capital.

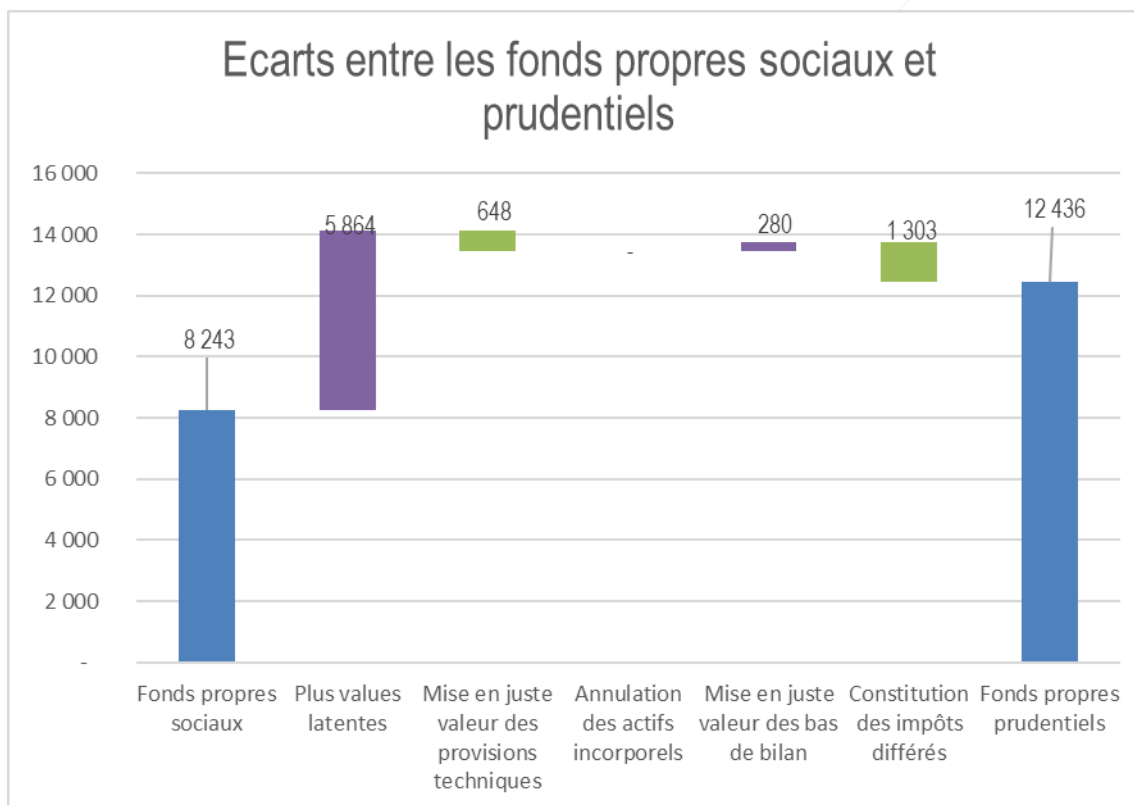
- ⇒ Le ratio de solvabilité est de 296% (12 436 k€ de fonds propres pour 4 197 k€ de SCR) ;
- ⇒ Le taux de couverture du MCR est de 336% (12 436 k€ de fonds propres éligibles pour 3700 k€ de MCR).

E.1 Fonds propres

Au 31/12/2018, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 12 436 K€, contre 8 243 K€ pour les fonds propres sociaux.

Les fonds propres de l'USU sont exclusivement constitués du fonds d'établissement initial, des résultats accumulés au fil des années et de la réserve de réconciliation. Aucun élément de fonds propres auxiliaires ou de dette subordonnée n'est comptabilisé au bilan. L'ensemble des fonds propres prudentiels relève du niveau « Tier 1 non restreint ».

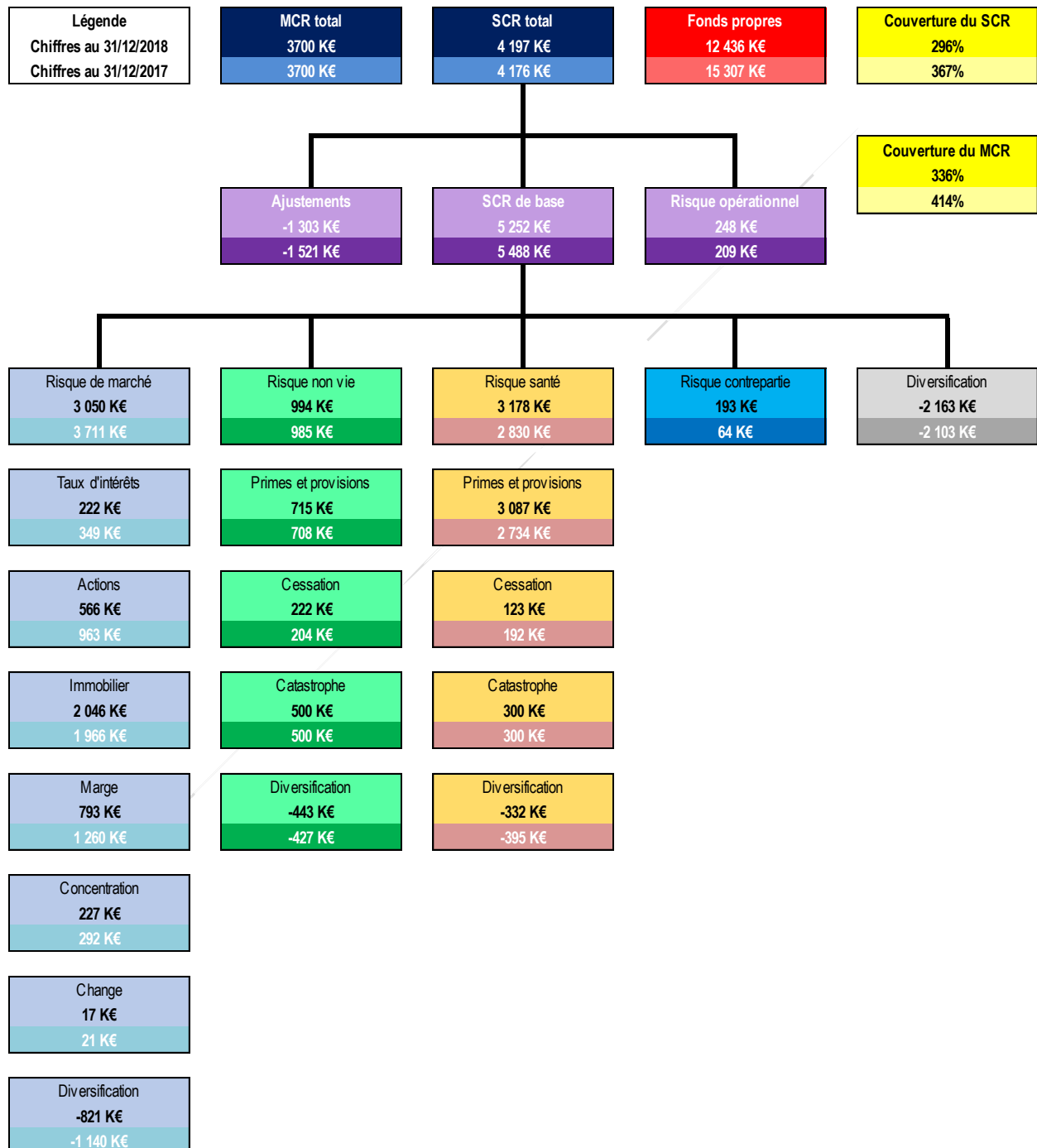
L'écart entre les fonds propres sociaux et prudentiels est détaillé dans le graphique ci-dessous :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis de l'USU est évalué sur les principes de la formule standard de Solvabilité 2. Aucun paramètre spécifique n'est utilisé dans le cadre des évaluations. Le détail du calcul par module de risques est précisé ci-dessous. Les risques auxquels l'USU est soumis sont les suivants :

- Risque de marché ;
- Risque de souscription santé similaire à de la non-vie ;
- Risque de souscription non-vie ;
- Risque de défaut de contrepartie ;
- Risque opérationnel.



Le MCR est évalué conformément aux spécifications techniques Solvabilité 2, sans simplification particulière. Dans le cas de l'USU, le critère le plus contraignant est plancher absolu en euros, soit 3 700 K€.

E.3 Utilisation du sous module action fondé sur la durée

L'USU n'a pas demandé à pouvoir bénéficier de la mesure dérogatoire relative au risque action.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'USU utilise la formule standard pour le calcul de son SCR, et ne souhaite pas développer un modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux requis sous Solvabilité 2 (SCR et MCR) sont largement couvertes par l'USU. Par ailleurs, au regard des évolutions constatées sur les dernières années concernant le taux de couverture du SCR et du MCR, ainsi que les résultats obtenus dans les différents scénarios ORSA, l'USU n'anticipe pas de situations de non couverture.

E.6 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à remonter dans le cadre de cet exercice.



Union Solidariste Universitaire

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

2018

ANNEXES

**Rapport approuvé par le Conseil d'Administration
de l'USU du 23 mai 2019.**

A. Annexes

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	138 268
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 820 000
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	20 059 254
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 800 000
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	294 049
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	8 627 507
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	8 627 507
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	5 337 698
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 400
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 400
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	484 156
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	484 156
Non-vie hors santé	R0290	- 54 517
Santé similaire à la non-vie	R0300	538 673
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	689 053
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	243 447
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 401 210
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	23 289
Total de l'actif	R0500	25 745 571

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	8 731 5833
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	785 449
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	737 955
Marge de risque	R0550	47 494
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	7 946 135
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	7 544 093
Marge de risque	R0590	402 042
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	35 000
Provisions pour retraite	R0760	76 015
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 327 217
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	46 702
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 632 775
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	420 008
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	40 639
Total du passif	R0900	13 309 940
Excédent d'actif sur passif	R1000	12 435 631

Annexe I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Total
		Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0030	C0080	C0100	C0110	C0200
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110	3 924 643	612 027	736 020	163 207	5 435 896
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					
Part des réassureurs	R0140	116 889	57 940			174 829
Net	R0200	3 807 754	554 087	736 020	163 207	5 261 067
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210	3 924 643	612 027	736 020	163 207	5 435 896
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240	116 889	57 940			174 829
Net	R0300	3 807 754	554 087	736 020	163 207	5 261 067
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310	2 350 954	192 008	315 820	272	2 859 054
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					
Part des réassureurs	R0340	761 440				761 440
Net	R0400	1 589 515	192 008	315 820	272	2 097 615
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550	2 785 738	375 061	535 856	65 031	3 761 686
Autres dépenses	R1200					
Total des dépenses	R1300					3 761 686

Annexe I

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010		-	-	-	-	-	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	5 435 896						5 435 896
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	174 829						174 829
Net	R0200	5 261 067						5 261 067
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	5 435 896						5 435 896
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	174 829						174 829
Net	R0300	5 261 067						5 261 067
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	2 859 054						2 859 054
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	761 440						761 440
Net	R0400	2 097 615						2 097 615
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	3 761 686						3 761 686
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							3 761 686

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0040	C0090	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-307 227	-255 003	-147 317	-153 254	-862 800
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-307 227	-255 003	-147 317	-153 254	-862 800
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	7 851 320	536 270	757 250	8	9 144 848
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	538 673	-54 517	-	-	484 156
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 312 647	590 787	757 250	8	8 660 692
Total meilleure estimation – brut	R0260	7 544 093	281 268	609 933	-153 246	8 282 048
Total meilleure estimation – net	R0270	7 005 420	335 785	609 933	-153 246	7 797 891
Marge de risque	R0280	402 042	14 989	32 505	-	449 536
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	7 946 135	296 257	642 438	- 153 246	8 731 583
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	538 673	- 54 517			484 156
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	7 407 462	350 774	642 438	- 153 246	8 247 427

Annexe I

S.19.01.02

Provisions techniques non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0040	EUR
Conversion monétaire	Z0040	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(Valeur absolue)

Année		Années de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	R0100													
N-9	R0160	1 154 351	830 779	600 727	323 343	251 988	147 381	76 576	0	0	0		0	3 385 145
N-8	R0170	123 094	665 455	457 822	205 057	72 835	101 632	195 392	0	0			0	1 821 286
N-7	R0180	269 934	542 522	449 738	200 320	105 813	80 467	114 901	0				0	1 763 694
N-6	R0190	262 660	594 509	283 205	164 454	169 514	71 157	113 965					113 965	1 659 465
N-5	R0200	273 500	419 850	403 534	215 581	109 837	155 688						155 688	1 577 990
N-4	R0210	534 347	458 857	262 322	233 773	134 718							134 718	1 624 017
N-3	R0220	317 201	423 811	384 009	189 529								189 529	1 314 550
N-2	R0230	241 135	458 742	387 676									387 676	1 087 553
N-1	R0240	217 440	495 862										495 862	713 302
N	R0250	226 949											226 949	226 949
Total	R0260												1 704 387	15 173 952

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(Valeur absolue)

Année		Années de développement											Fin d'année
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Prior	R0100												
N-9	R0160									0			0
N-8	R0170									2 632 300			2 632 300
N-7	R0180								1 831 500				1 831 500
N-6	R0190							1 718 626					1 718 626
N-5	R0200						1 064 347						1 064 347
N-4	R0210					610 754							610 754
N-3	R0220				169 423								169 423
N-2	R0230			252 461									252 461
N-1	R0240		220 777										220 777
N	R0250	631 708											631 708
Total	R0260												9 131 896

Annexe I

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	400 000	400 000			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	12 035 631	12 035 631			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	-				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	12 435 631	12 435 631			
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					

Annexe I

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	12 435 631	12 435 631			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	12 435 631	12 435 631			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	12 435 631	12 435 631			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	12 435 631	12 435 631			
SCR	R0580	4 196 715				
MCR	R0600	3 700 000				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	296%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	336%				

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	12 435 631
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	400 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	12 035 631
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	Remise ordinaire
-------------	-----------------------	---------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 049 648	-	-
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	193 180	-	-
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	3 177 839	-	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	994 332	-	-
Diversification	R0060	2 163 290	-	-
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 251 710	-	-

Calcul du capital de solvabilité requis	-	C0100
Risque opérationnel	R0130	248 461
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 1 303 456
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 196 715
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	4 196 715
Autres informations sur le SCR		-
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

Annexe I

S.28.01.01

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010			
RésultatMCRNL	R0010	1 273 648			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	7 005 420	3 806 989		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	335 785	554 087		
Assurance-crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	609 933	736 020		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		163 207		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040			
RésultatMCRL	R0200	-			
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	-		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	-		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	-		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	-		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	-		

Annexe I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 273 648
Capital de solvabilité requis	R0310	4 196 715
Plafond du MCR	R0320	1 888 522
Plancher du MCR	R0330	1 049 179
MCR combiné	R0340	1 273 648
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000